

# Médaille Camsell

## Proposer une candidature

Le Comité des prix, en tant que seul juge des candidatures, doit étudier celles qui sont proposées chaque année. Jusqu'à deux médailles peuvent être accordées, chaque année, à condition qu'il n'y ait jamais plus de quarante médaillés vivants à n'importe quel moment. Cependant, le Comité n'est pas tenu de décerner cette médaille chaque année.

Une candidature peut être proposée par toute personne qui occupe ou qui a occupé une des fonctions suivantes : administrateur de la Société, membre d'un comité de la Société ou Directeur exécutif. Une lettre de mise en candidature doit être accompagnée de la justification – pas plus de 500 mots – qui comprend une description de l'importance de la contribution du candidat à la Société à quelque titre que ce soit et des détails de sa contribution aux comités suivants : conseil d'administration, vérification, enseignement de la géographie, prix, conférences, rédaction, produits commerciaux, exécutif, candidatures, expéditions, politiques et planification, membres honoraires, recherche et subventions, finances, et à divers comités ponctuels ou événements spéciaux.

La Médaille Camsell, qui vise à souligner le caractère exceptionnel des services rendus à la Société, est différente de la [Médaille Massey](#) et de la [Médaille d'Or](#) qui marquent l'excellence des services professionnels rendus au domaine de la géographie. Par conséquent, les lauréats de l'une ou l'autre de ces distinctions peuvent tout de même être mis en candidature pour la Médaille Camsell.

Une mise en candidature est valide pendant une période de trois ans, après laquelle elle est considérée comme étant périmée. Une candidature peut être proposée une autre fois après l'expiration de la première mise en candidature. Toutes les candidatures sont confidentielles.

Les candidatures doivent être transmises à l'adresse suivante :

Comité des prix  
Société géographique royale du Canada  
Suite 200, 1155 Lola Street  
Ottawa (Ontario)  
K1K 4C1